

**Mémoire présenté par  
l'Université du Québec à Montréal  
au ministère de l'Immigration,  
de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)**

dans le cadre de la consultation sur le  
Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

**13 mars 2020**

# Table des matières

## CONSULTATION SUR LE PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE

Instructions	3
Renseignements généraux	4
Résumé du mémoire et sommaire des recommandations	5
<i>Résumé du mémoire (250 mots au maximum)</i>	5
<i>Sommaire des recommandations</i>	5
Mémoire	6

## Instructions

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) procède à une consultation sur le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) afin que le Québec puisse sélectionner les meilleures personnes candidates pour répondre à ses besoins grâce à un système d'immigration modernisé.

Présentez votre mémoire à l'adresse courriel [consultation@mifi.gouv.qc.ca](mailto:consultation@mifi.gouv.qc.ca) au plus tard le 13 mars 2020. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, vous pouvez également présenter votre mémoire par la poste à l'adresse suivante :

Secrétariat général  
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration  
1200, boulevard Saint-Laurent, bureau 200  
Montréal (Québec) H2X 0C9

Aux fins de rédaction, vous pouvez vous inspirer des questions suivantes tirées du [document de consultation](#) :

- 1- Parmi le vaste bassin de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires ainsi que d'étudiantes et d'étudiants étrangers au Québec, quelles conditions le MIFI devrait-il prioriser pour sélectionner ses candidats à l'immigration? (Ex. de conditions : emploi occupé, durée de l'expérience, maîtrise du français, âge, domaine de formation, durée des études, présence en région, etc.)
- 2- Quelles pourraient être les modifications à apporter au PEQ pour favoriser l'établissement en région des personnes qui obtiennent leur résidence permanente grâce à ce programme?
- 3- Les conditions de sélection des personnes immigrantes devraient-elles être basées sur la priorisation de l'expérience québécoise, sur les personnes dont l'expertise répond aux besoins de main-d'œuvre, ou la combinaison des deux aspects?
- 4- Quelle est votre opinion à l'égard du programme fédéral (catégorie de l'expérience canadienne), qui exige auprès des diplômés une expérience de travail d'une année avant qu'ils puissent accéder au programme? Pensez-vous que cette expérience devrait être liée à la formation ou encore être acquise au sein d'un emploi de même niveau de qualification afin d'éviter les problèmes de surqualification?

## Renseignements généraux

En cohérence avec une motion présentée à l'Assemblée nationale le 19 février 2020 et à laquelle le gouvernement du Québec a consenti, l'ensemble des mémoires reçus seront rendus publics.

Renseignements généraux	
Nom :	Fusaro
Prénom :	Magda
Titre :	Rectrice
Organisme (si applicable) :	Université du Québec à Montréal
Description de l'organisme (si applicable) :	L'Université du Québec à Montréal (UQAM) est une université publique de langue française dont le rayonnement est international. L'originalité et les caractéristiques propres de ses programmes, sa recherche de pointe souvent axée sur les préoccupations sociales ainsi que ses innovations en création ont contribué à bâtir sa renommée.
Numéro de téléphone :	[REDACTED]
Adresse courriel : (Nous pourrions communiquer avec vous, au besoin.)	[REDACTED]

## Résumé du mémoire et sommaire des recommandations

### Résumé du mémoire (250 mots au maximum)

Les diplômés du PEQ, de par leurs profils et leurs parcours académiques, répondent déjà à plusieurs exigences en matière de sélection des immigrants. Par conséquent, le MIFI ne devrait prioriser aucune condition supplémentaire qui viendrait restreindre l'accès de ces diplômés au PEQ. Au contraire, il s'agit là d'une pépinière de talents et d'un bassin d'expertises aptes à contribuer pleinement au développement du Québec.

Pour favoriser l'établissement en région des diplômés du PEQ, le gouvernement devrait miser sur une approche incitative. Il pourrait ainsi rattacher au PEQ des incitatifs financiers et des mesures fiscales, tels que des crédits d'impôt.

Si le MIFI souhaite freiner l'accroissement de la popularité du PEQ, il pourrait limiter le nombre de CSQ délivrés dans le cadre du volet Travailleurs temporaires du PEQ, sans compromettre le développement du volet Diplômés du Québec. Toutefois, dans le cadre de ce volet, si l'objectif est d'assurer une plus grande prévisibilité de son impact, le MIFI pourrait envisager de resserrer la période d'admissibilité en la faisant passer de 36 à 18 mois.

Pour régler le problème de surqualification des immigrants, le MIFI devrait s'attaquer prioritairement à la question de la reconnaissance des diplômes étrangers, ainsi qu'à la reconnaissance des compétences et des expériences de travail acquises à l'étranger. Cette avenue nécessite une collaboration importante avec les divers acteurs concernés, dont les ordres professionnels.

### Sommaire des recommandations

#### **Recommandation 1 :**

Pour sélectionner ses candidats à l'immigration, le MIFI ne devrait prioriser aucune condition supplémentaire qui aurait pour effet de restreindre l'accès au volet Diplômés du Québec du PEQ. En d'autres termes, l'accès universel à ce programme doit être maintenu, quels que soient le grade ou le domaine d'études.

#### **Recommandation 2 :**

Afin de favoriser l'établissement en région des diplômés du PEQ, le gouvernement devrait miser sur des incitatifs financiers et fiscaux, tels que la création ou la bonification de crédits d'impôts.

#### **Recommandation 3 :**

Si le MIFI souhaite assurer une plus grande prévisibilité du programme, il pourrait resserrer la période d'admissibilité au PEQ-volet diplômés, en la faisant passer de 36 à 18 mois.

#### **Recommandation 4 :**

Le MIFI devrait collaborer activement avec divers acteurs, dont au premier chef les ordres professionnels, pour s'attaquer au manque de reconnaissance des diplômes étrangers, ainsi qu'à la nécessité de mieux reconnaître les compétences et des expériences de travail acquises à l'étranger.

## Mémoire

### Question 1

**Parmi le vaste bassin de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires ainsi que d'étudiantes et d'étudiants étrangers au Québec, quelles conditions le MIFI devrait-il prioriser pour sélectionner ses candidats à l'immigration ? (Ex. de conditions : emploi occupé, durée de l'expérience, maîtrise du français, âge, domaine de formation, durée des études, présence en région, etc.)**

- Les diplômés du PEQ ont déjà répondu à plusieurs exigences souhaitées en matière de sélection des immigrants, en raison même de leurs profils et de leurs parcours académiques : obtention d'un diplôme universitaire garant d'un personnel hautement qualifié, connaissance du français comme langue seconde ou première, connaissance de la culture québécoise et de ses institutions, intégration au sein d'un réseau de pairs, développement de talents et acquisition de compétences transversales liées à la formation universitaire, pour ne nommer que ces atouts.
- Par conséquent, le MIFI ne devrait prioriser aucune condition supplémentaire qui aurait pour effet de restreindre l'accès au volet Diplômé du Québec du PEQ, tel qu'il existe actuellement.
- Il est important de garder à l'esprit que le PEQ est né d'une volonté gouvernementale de sélectionner des étudiantes et des étudiants étrangers diplômés d'ici pour leur offrir un Certificat de sélection du Québec (CSQ) sur la base de conditions minimales, c'est-à-dire « sans recourir à la grille de sélection avec les facteurs et les pointages du PRTQ, sans évaluation de l'époux ou du conjoint de fait et sans entrevue ».<sup>1</sup>

#### Commentaires sur les exemples de conditions proposées

- « Emploi occupé » et « durée de l'expérience » : le fait d'être sans emploi ou de ne pas détenir une expérience de travail significative ne devrait pas empêcher les étudiantes et les étudiants internationaux diplômés du Québec de présenter une demande de sélection permanente au PEQ. En effet, les probabilités que ces diplômés se taillent une place sur le marché du travail sont très élevées puisqu'au Québec, le taux de chômage des personnes possédant un diplôme universitaire est de seulement 3,8%.<sup>2</sup>
- « Domaine de formation » : le PEQ devrait demeurer ouvert aux diplômées et diplômés de tous les programmes universitaires à grade (baccalauréat, maîtrise et doctorat), et ce, peu importe le domaine de formation. À ce sujet, les données de l'Université du Québec (UQ) démontrent qu'un diplôme de baccalauréat peut conduire à une carrière fructueuse dans des domaines autres que le domaine de formation initial. C'est ainsi que dans le

---

<sup>1</sup> [Rapport d'évaluation du PEQ](#), ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), Sylvie Ferron, 2015, p.3

<sup>2</sup> [Plan stratégique 2019-2023](#), ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), p. 13.

réseau de l'UQ : 34% des bacheliers en arts font carrière dans un domaine peu lié aux arts ; 33% des bacheliers en sciences pures (chimie, physique, math, etc.) travaillent dans un domaine peu lié aux sciences pures ; et 22% des bacheliers en administration oeuvrent dans un domaine peu en lien avec l'administration.<sup>3</sup>

## Question 2

**Quelles pourraient être les modifications à apporter au PEQ pour favoriser l'établissement en région des personnes qui obtiennent leur résidence permanente grâce à ce programme ?**

- La véritable question à se poser est de savoir comment attirer les diplômés universitaires, d'où qu'ils viennent et quel qu'ait été leur lieu de formation, à venir s'installer en région.
- Pour favoriser cet établissement en région, le gouvernement devrait privilégier une approche incitative, plutôt que coercitive.
- Il ne s'agirait donc pas de modifier le PEQ en tant que tel, mais plutôt de rattacher à ce programme divers incitatifs financiers dont pourraient se prévaloir les nouveaux résidents permanents qui s'établissent en région.
- À titre d'exemple, le MIFI pourrait rembourser les droits exigibles pour l'examen d'une demande de sélection du Québec dans le cadre du PEQ – Diplômé du Québec (812 \$ pour le requérant principal).
- Le gouvernement pourrait aussi créer ou bonifier des crédits d'impôt et des déductions spécifiquement réservés aux nouvelles personnes diplômées qui s'établissent en région. Ces mesures pourraient s'inspirer de celles déjà existantes :
  - le « crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée » ;
  - le « crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants » ;
  - le « crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation » ;
  - la « déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue » ; et
  - la « déduction pour frais de déménagement ».
- Le gouvernement – avec les divers ministères concernés - pourrait également établir des partenariats avec des municipalités, des organismes locaux et des chambres de commerce situées en région afin qu'elles offrent des incitatifs financiers aux nouveaux diplômés qui décident de s'installer sur leur territoire. Ces derniers pourraient entre autres se voir offrir :
  - une exonération du droit de mutation immobilière (taxe bienvenue) lors de l'acquisition d'une propriété immobilière ;
  - le remboursement de leurs frais de déménagement ;

---

<sup>3</sup> Ces statistiques de l'UQ visent les citoyens canadiens.

- une trousse d'accueil permettant d'avoir accès à divers rabais dans plusieurs commerces de la région concernée (magasins de meubles, quincailleries, restaurants, etc).
- Le gouvernement du Québec pourrait finalement accorder d'autres incitatifs financiers en s'inspirant de ceux accordés aux médecins exerçant dans des régions éloignées et isolées.

### Question 3

**Les conditions de sélection des personnes immigrantes devraient-elles être basées sur la priorisation de l'expérience québécoise, sur les personnes dont l'expertise répond aux besoins de main-d'œuvre, ou la combinaison des deux aspects ?**

- De manière générale, il nous apparaît pertinent que le gouvernement du Québec sélectionne les personnes immigrantes en tenant compte à la fois de leur expérience québécoise et de leur expertise en lien avec les besoins de main-d'œuvre du Québec.
- L'importance de combiner ces deux aspects se reflète d'ailleurs dans les objectifs du PEQ. En effet, selon le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) – aujourd'hui le MIFI – le PEQ vise à :
  - « permettre à la société québécoise de bénéficier de l'apport de personnes qui sont déjà sur le territoire depuis quelque temps, qui connaissent et partagent les valeurs du Québec, et dont le processus d'intégration est déjà bien enclenché ; »
  - et
  - « donner un levier additionnel aux régions du Québec pour que celles-ci attirent et retiennent sur leur territoire les travailleurs spécialisés et les étudiants étrangers dont elles ont besoin pour soutenir leur économie et leur population ». <sup>4</sup>
- Selon le MIFI, il existe un déséquilibre dans la prise en compte de ces deux aspects, dans la mesure où les personnes immigrantes sont aujourd'hui davantage sélectionnées sur la base de leur expérience québécoise. C'est ce qui ressort du Document de consultation sur le PEQ lorsqu'on y lit que : « Les données de 2019 indiquent que la popularité du PEQ continue de s'accroître de façon importante, pour atteindre 86% des CSQ délivrés dans les programmes de travailleurs qualifiés »<sup>5</sup> et que cette popularité du PEQ a « pour effet de réduire, dans la même proportion, les demandes qui peuvent être reçues dans le cadre du PRTQ [Programme régulier des travailleurs qualifiés]. » <sup>6</sup>
- Pour illustrer le fait que ce déséquilibre est causé par une hausse importante des CSQ délivrés dans le cadre du PEQ, le MIFI nous présente le tableau suivant :

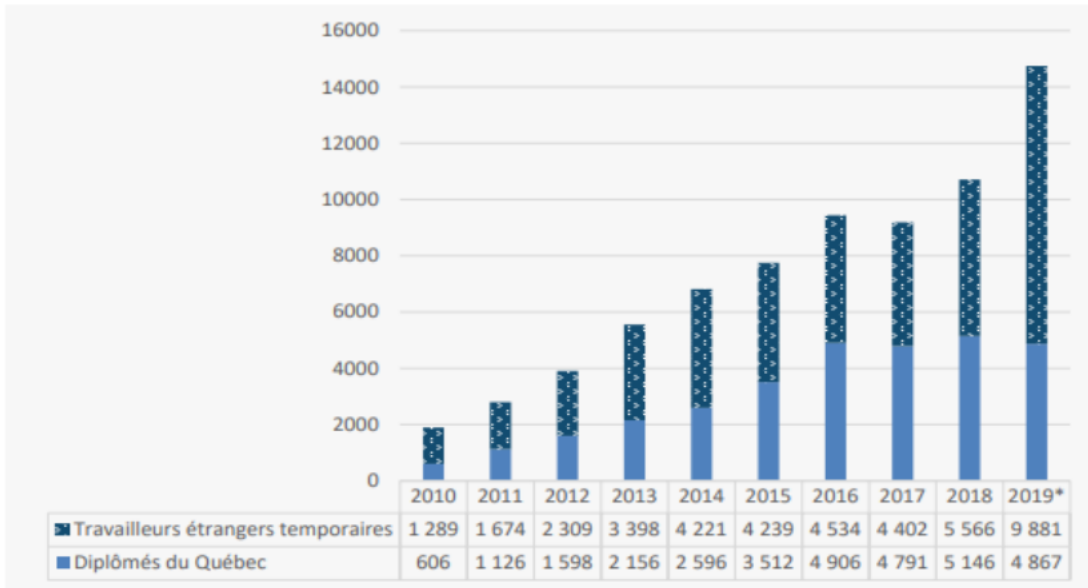
<sup>4</sup> [Rapport d'évaluation du PEQ](#), ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), 2014, p.1

<sup>5</sup> [Document de consultation sur le Programme de l'expérience québécoise \(PEQ\)](#), MIFI, 14 février 2020 p. 10.

<sup>6</sup> Ibid., p. 13.

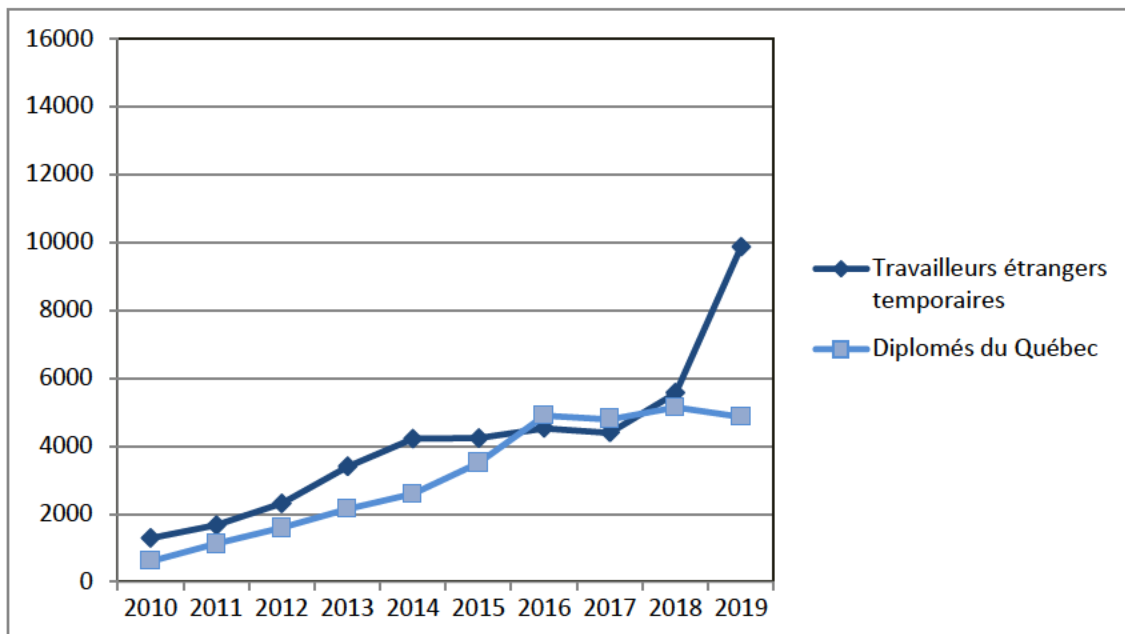


Graphique 2 – Certificats de sélection du Québec délivrés dans le PEQ par année<sup>6</sup>



Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.  
\*Données préliminaires pour l'année 2019.

- Il est intéressant de reprendre intégralement les données contenues dans le tableau ci-dessus mais de les présenter en distinguant plus clairement, à l'aide de deux courbes, les CSQ délivrés dans le cadre du volet Diplômés du Québec de ceux délivrés dans le cadre du volet Travailleurs étrangers temporaires (voir le tableau ci-dessous).



- Présentées sous cette forme, les données font ressortir que l'engouement suscité par le PEQ est davantage attribuable à la popularité du volet Travailleurs étrangers temporaires. En fait, le nombre de CSQ délivrés depuis 2016 dans le cadre de ce volet a augmenté de

118% (passant de 4 534 à 9 881), tandis qu'au cours de la même période, le nombre de CSQ délivrés dans le cadre du volet Diplômés du Québec a régressé de 0,8% (passant de 4 906 à 4 867).

- Par conséquent, si le souhait du MIFI est de freiner l'accroissement de la popularité du PEQ, il aurait plutôt intérêt à limiter le nombre de CSQ délivrés dans le cadre du volet Travailleurs temporaires. Si l'objectif est d'assurer une meilleure prévisibilité du programme en fonction du contexte économique, l'option qui pourrait être envisagée, dans le cas du volet-diplômés, pourrait consister à resserrer la période d'admissibilité, en la faisant passer de 36 à 18 mois.
- Il importe cependant de rappeler que toute tentative de limiter le nombre de CSQ délivrés dans le cadre du volet Diplômés du Québec du PEQ irait à l'encontre de la récente Vision internationale du Québec. Selon cette vision appelée à guider l'action gouvernementale dans les années à venir, « un effort spécifique sera mené pour recruter des étudiants internationaux » car ils « constituent des candidats de choix pour l'immigration. »<sup>7</sup> En ce sens, il serait des plus opportuns que l'ensemble des ministères concernés par cette question privilégient une approche concertée de sorte que les établissements d'enseignement supérieur n'aient pas à composer avec des orientations différentes voire divergentes.

#### Question 4

**Quelle est votre opinion à l'égard du programme fédéral (catégorie de l'expérience canadienne), qui exige auprès des diplômés une expérience de travail d'une année avant qu'ils puissent accéder au programme ? Pensez-vous que cette expérience devrait être liée à la formation ou encore être acquise au sein d'un emploi de même niveau de qualification afin d'éviter les problèmes de surqualification ?**

- Les diplômés sont admissibles au programme de la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) s'ils ont acquis au moins « 1 an d'expérience de travail qualifié au Canada »<sup>8</sup>. Une expérience de « travail qualifié » signifie que le demandeur doit avoir occupé un poste de gestion, de professionnel ou un emploi technique et spécialisé.<sup>9</sup>

La CEC est un programme qui semble bien fonctionner. C'est du moins ce qui ressort d'une évaluation réalisée en 2015 par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Voici quelques constatations tirées de cette évaluation :

« Constatation 1 : La CEC répond au besoin d'une voie simple et rapide vers la résidence permanente pour les travailleurs qualifiés, et tire parti de la possibilité de conserver les travailleurs qui ont démontré leur capacité de s'intégrer économiquement au Canada. »

---

<sup>7</sup> [Vision internationale du Québec](#), Le Québec: fier et en affaires partout dans le monde!, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, p. 30, 2019.

<sup>8</sup> « Admissibilité à la catégorie de l'expérience canadienne (Entrée express) », [site web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#).

<sup>9</sup> Ibid.

« Constatation 8 : Les demandeurs principaux de la CEC sont établis économiquement au Canada; ils accèdent rapidement au marché du travail et très peu d'entre eux ont recours à l'aide sociale ».

« Constatation 9 : La plupart des demandeurs principaux de la CEC sont capables d'obtenir un emploi qui correspond à leurs études, leur formation et leur expertise. »<sup>10</sup>

- L'évaluation réalisée par IRCC ne traite pas de la question de la surqualification. Cela dit, le fait que la CEC n'exige pas que l'expérience de travail des candidats soit liée à leur formation ni qu'elle soit acquise au sein d'un emploi de même niveau de qualification ne semble pas avoir nui au succès du programme. Par conséquent, l'avantage qu'il y aurait d'introduire de telles exigences dans ce programme pour résoudre le problème de surqualification ne nous paraît pas évident.
- Nous sommes également d'avis que la résolution du problème de surqualification ne passe pas par une modification du PEQ. À ce sujet, il est important de signaler que selon une enquête menée par l'Université Laval, le taux d'emploi des premières cohortes d'immigrants sélectionnés dans le cadre du PEQ s'est maintenu au-dessus de 90% entre 2010 et 2015. Or, au cours de la même période, le taux d'emploi de l'ensemble de la population québécoise âgée de 15 à 64 ans n'atteint pas 80%.<sup>11</sup>
- Cette recherche indique également qu'en 2015, le revenu moyen des premières cohortes de diplômés universitaires admis dans le cadre du PEQ (47 700 \$) est supérieur à celui de l'ensemble des diplômés universitaires québécois âgés de 25 à 34 ans (45 200 \$).
- En résumé, l'enquête de l'Université Laval révèle que les premières cohortes d'immigrants sélectionnés dans le cadre du PEQ participent très bien au marché du travail québécois.
- Pour tenter de régler le problème de surqualification, le MIFI, en concertation avec les divers acteurs concernés, devrait plutôt examiner les pistes de solution proposées par l'Institut du Québec (IdQ). Dans son rapport *Plus diplômés, mais sans emploi*<sup>12</sup> publié en 2016, l'IdQ analyse le degré de surqualification des immigrants et identifie deux causes pour expliquer leur mauvaise intégration au marché du travail montréalais : le manque de reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers, ainsi que le manque de reconnaissance de l'expérience de travail à l'étranger.<sup>13</sup>

---

<sup>10</sup> [Évaluation de la catégorie de l'expérience canadienne](#), Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), 2015, p. iv.

<sup>11</sup> « [Performance économique des immigrants admis au Québec dans le cadre du programme de l'expérience québécoise \(PEQ\)](#), Daniel Bélanger, Charles Fleury et Aline Lechaume, Université Laval, 2019.

<sup>12</sup> [Plus diplômés, mais sans emploi. Comparer Montréal : le paradoxe de l'immigration montréalaise](#), Institut du Québec, Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Montréal International, Mia Homsy et Sonny Scarfone, 2016.

<sup>13</sup> Ibid., p. ii.

- Pour assurer une meilleure intégration des immigrants, l'IdQ met de l'avant plusieurs pistes de solution, dont les trois suivantes :

« Favoriser l'attraction d'immigrants ayant des diplômes décernés par des institutions dont la réputation et les standards de qualité sont semblables à ceux des établissements canadiens en ajustant le pointage dans la grille de sélection. »

« Changer le paradigme des ordres professionnels : 1) les obliger à offrir aux immigrants, en collaboration avec les établissements postsecondaires, des formations d'appoint de courte durée dans un délai de moins d'un an après réception de la demande; 2) tirer profit des progrès réalisés en matière de mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre de l'Entente France-Québec; ainsi, une reconnaissance des compétences de facto pourrait s'étendre au reste du Canada, aux États-Unis et à l'Union européenne pour les métiers et professions ayant déjà fait l'objet d'une harmonisation des compétences. »

« Faire passer de 4 000 à plus de 10 000 le nombre d'étudiants étrangers qui restent à Montréal chaque année à l'aide d'une campagne de sensibilisation massive visant à mieux faire connaître le Programme de l'expérience québécoise ainsi que les ressources et programmes disponibles en matière d'accès à l'emploi. »<sup>14</sup>

- Comme on peut le constater dans cette dernière proposition de l'IdQ, l'organisme considère aussi que le PEQ est un formidable moyen d'intégrer des immigrants diplômés d'ici au sein de l'économie et de la société québécoise.

---

<sup>14</sup> Ibid., p. iii.